

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DJS 18 Subventions (18.650 euros) à 14 associations sportives (18^e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à quatorze associations sportives du 18^e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association sportive du collège Antoine Coysevox (n°17207 / n°2019_03978) –16, rue Coysevox (18e).

Article 2: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 800 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association Léo Mare (n°231 / n°2019_01141) –MDA 18 - Boite 24 15, passage Ramey (18e).

Article 3: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.850 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association Budokan Paris 18 (n°16820 / n°2019_02681) –chez M. GORON 7, rue de la Croix Moreau (18e).

Article 4: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association sportive du collège Yvonne LeTac (n°16532 / n°2019_01021) –7, rue Yvonne Le Tac (18e).

Article 5: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 800 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association Club parisien de plongée (n°1544 / n°2019_00990) –Maison des Associations - Boite 16 15, passage Ramey (18e).

Article 6: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association ASEFEC-Association Socio-Educative des Familles de l'Ensemble Clignancourt (n°150 / n°2019_00884) –88, boulevard Ney (18e).

Article 7: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4.500 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association L'Ancienne de Paris (n°16902 / n°2019_00921) –2, rue Ronsard (18e).

Article 8: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association AFA WUSHU-Association Franco-Africaine de Wushu et de culture africaine (n°605 / n°2019_00910) –MDA - 15, passage Ramey (18e).

Article 9: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association Société athlétique montmartroise (n°20093 / n°2019_01083) –12, rue René Binet (18e).

Article 10: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association sports et loisirs Saint-Vincent (n°18163 / n°2019_03217) –8, rue Championnet (18e).

Article 11: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association sportive Camille Jenatzy (n°19683 / n°2019_00258) –6, rue Charles Hermite (18e).

Article 12: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association PCP Plongeurs Cinéaste Parisiens (n°1382 / n°2019_00899) –MDA - 15, passage Ramey (18e).

Article 13: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association sportive du collège Pajol / Amé Cesaire (n°64841 / n°2019_04827) –2 esplanade Nathalie Saurraut (18e).

Article 14: Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 700 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association Team Trail Paris (n°189594 / n°2019_01090) –6 Rue Vauvenargues (18e).

Article 15: La dépense correspondante, d'un montant total de 18.650 euros, sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 933-65748-D (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO